

Des loisirs....  
Pour le plaisir, de 3 ans à 63 ans et + !

# A.S.C.O.R. MARTIGNAT 01

SAISON 2011-2012

A tous âges, **DANSER** profite au corps et à l'esprit...

**BABY'RHYTHM** : 3 ans - 4 ans (a été en activité 14 années)

Samedi 11 h 30 - 12 h 30 section annulée par manque d'horaires..

**CULTUR'GYM** : coordination gym au sol - base danse...

5 - 7 ans mercredi 17 h 00 - 18 h 15

**MODERN'DANSE** : danse moderne jazz (salle des fêtes)

8-11 ans mardi 18 h 00-19 h 30

12 ans et + jeudi 18 h 30-20 h 00



**Cotisations  
Annuelles**

activités  
« jeunesse »  
A partir  
de 3 ans

120€  
à 140€

Toutes  
activités..  
« jeunesse »

Tarif  
dégressif  
plusieurs  
adhérents  
même  
famille.

4 essais  
Du 19  
septembre  
au 16 oct.

Se bouger avec **LE SPORT** «LOISIR» est une bonne hygiène de vie..

**RYTHMIC'TWIRL** : Twirling (bâtons en aluminium)

8 ans-11 ans / 12 ans et + : lundi 18 h 30 - 20 h

**GYM'RYTHMIC** : Gymnastique Rythmique (ballons, cerceaux, rubans, cordes)

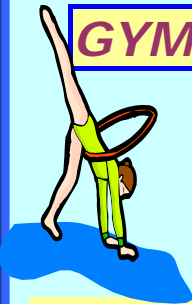
6 - 8 ans poussines : mercredi 17 h 00 - 18 h 15

9 - 10 ans benjamines : jeudi 17 h 30 - 19 h 00

11 - 12 ans minimes : lundi 18 h 30 - 20 h 00

12 ans sur test - 14 ans cadettes 1 & 2 : vendredi 18 h 00 - 19 h 15

14 ans sur test et + juniors : 3 vendredis 18 h - 19 h 15 + 1 samedi / mois 14 h 30 - 16 h 30



**SPARE'TIME, le temps libre tonique de la COUNTRY DANCE...**

Cotisation  
annuelle  
1 cours hebdo  
80€  
2 cours hebdo  
140€  
BELLEGARDE  
55€trimestre



Renseignements ttes activités :

04 74 81 11 09 ou 06 71 66 74 59

Sites « vitrine »

[www.ascor-martignat.com](http://www.ascor-martignat.com)

[www.country01.com](http://www.country01.com)

Toutes activités « jeunesse » :

**MARTIGNAT**

Inscriptions terminées tous les groupes sont complets

- ➔ SPARE'TIME LES NEYROLLES lundi 19 h 00 avant cours (il reste 2 places)
- ➔ SPARE'TIME MARTIGNAT jeudi 20 h 00 avant cours (il reste 3 places)
- ➔ SPARE'TIME LE BALMAY mercredi 19 h 00 avant cours (il reste 1 place)
- ➔ SPARE'TIME BELLEGARDE vendredi 20 h 15 avant cours (il reste 5 places)

Line dance - Western dance

Les Neyrolles > salle des fêtes

Débutant-novice : lundi 19 h 00 - 19 h 45

Tous niveaux : lundi 19 h 45 - 21 h 30

Martignat > salle des fêtes

Avancé : jeudi 19 h 05 - 20 h 05 complexe

Tous niveaux : jeudi 20 h 30 - 22 h 00

Le Balmay > salle des sociétés

Intermédiaire : mercredi 19 h 30 - 20 h 00

Débutant-novice : mercredi 20 h 05 - 21 h 30

Bellegarde > le ranch des gorges

Tous niveaux : vendredi 20 h 30 - 22 h 30



# R èglement intèrieur A.S.C.O.R. 2011-2012

**Attention !** Pour les activités « jeunesse »..... Par respect du personnel bénévole encadrant...  
Il est important de spécifier que les Professeurs bénévoles ne font pas « garderie » !!! Les responsables A.S.C.O.R. Conservent le droit, après 2 avertissements, de refuser les adhérents trop dissipés (donc généralement non motivés), irrespectueux, trop souvent absents ou trop en retard (l'échauffement est une phase importante de l'activité)...

Le mercredi ou le samedi, si séances, les anniversaires chez les copains ne sont pas des excuses valables !!  
L'encadrement n'a pas à apprendre aux absences sans excuses des cours précédents, ce qui a déjà été appris par les adhérents assidus la (ou les) séance(s) précédente(s).

Toute absence doit être justifiée (avant ou après l'heure) par un appel téléphonique (laissez le message) ou un mail des parents. A partir de la 2ème séance manquée, les absences doivent être justifiées par un certificat médical ou un mot des parents (par exemple si déplacement scolaire).

**Les parents des adhérents de 3 à 12 ans sont tenus de venir les chercher à l'intérieur des locaux...** Aucun enfant ne quittera la salle d'activité sans que l'encadrement n'ai vu l'adulte accompagnateur. Si la personne qui vient rechercher l'enfant n'est pas un des parents, remettre par écrit, sur fiche inscription, en début de saison, le nom de l'adulte autorisé. (Exemple parent d'un autre adhérent).

**Pour les adolescents(es) de 13 ans à 17 ans**, si autorisation de quitter l'activité seul(e) ou en compagnie d'un(e) ami(e), le signaler sur la fiche d'inscription en début de saison ou à l'encadrement.

Les parents et amis des adhérents qui souhaitent regarder l'activité ne sont acceptés que pendant les séances d'essai à la condition que ceux-ci restent silencieux et n'interviennent pas auprès de leurs enfants pendant la durée de la séance. Même pour les séances Baby'rhythm si non « accompagnateur »...

Vous êtes des parents qui n'acceptez pas que votre (vos) enfant(s) soit(ent) en photo dans un journal ou sur le site A.S.C.O.R. [www.ascor-martignat.com](http://www.ascor-martignat.com), dans ce cas, ne nous confiez pas vos enfants...

En cas d'abandon de l'adhérent en cours de saison :

**\*ASCOR ne rembourse plus aucune cotisation versée, ceci à partir du 15 octobre de chaque année..**

En cas de perte ou de vol :

\*L'association dégage complètement sa responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou d'objets personnels dans les salles et lors des activités.

**\*Dans toutes les salles, chaque adhérent est tenu d'apporter dans un sac une paire de chaussures propres surtout en cas de pluie ou de neige (baskets, ballerines, chaussures...) afin de préserver l'état des sols des structures municipales.**

Pour les activités physiques, une tenue vestimentaire qui permet :

déjà « d'être bien dans ses fringues » pour pratiquer son activité.

Pour toutes les activités GYMNiques enfants/ados : pantalons extensibles obligatoires (pas de jeans).

Cheveux longs attachés avec efficacité. Une veste de survêtement et non un pull, surtout chez les jeunes enfants.

Obligatoire pour toute inscription définitive :

➤ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos) A.S.C.O.R. fait les photos d'identité...

➤ 1 certificat médical (vous avez jusqu' au 30 octobre pour le remettre au Prof bénévole)

➤ 1 enveloppe timbrée avec votre adresse (jusqu' au 30 octobre pour la remettre au Prof bénévole)

➤ **A l'inscription même si essais :** le règlement de la cotisation annuelle (rendu si non adhésion)

(versement autorisé en trois chèques - 5 si plusieurs adhérents même famille ; encaissement échelonné assuré..)

Activités « jeunesse » : Tarif dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille.

-20€ 2<sup>ème</sup> / - 30€ 3<sup>ème</sup> / -40€ 4<sup>ème</sup>

SPARE'TIME COUNTRY DANCE : voir tarif sur affiche suivant location salle.

A.S.C.O.R est participante aux BONS LOISIRS CAF, vous pouvez régler avec ceux-ci pour les 13 – 18 ans.